



MUNICIPALITÉ  
DE CRASSIER

**Préavis N°18/2007**  
Au Conseil Communal de Crassier

# **Municipalité de Crassier**

## **Préavis no 18/2007**

**sur les comptes au 31 décembre 2006**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Les comptes qui vous sont soumis pour approbation ce soir présentent un excédent de recettes de CHF 273'685.85, le budget prévoyait un déficit de CHF 156'983.00. Ce résultat tient compte des amortissements obligatoires de CHF 532'758.30, des amortissements du patrimoine financier de CHF 40'386.--, des attributions aux fonds de réserves de CHF 65'459.33, une attribution à la réserve pour débiteurs douteux de CHF 20'946.57 et une reprise pour financements spéciaux de CHF 28'960.62.

Le total du bilan s'élève à CHF 20'428'732.11 et celui du compte de fonctionnement est de CHF 5'847'614.11.

L'organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 10 mai 2007 en présence de Monsieur le Syndic, (Municipal des Finances) et du Boursier communal. La lecture du rapport de révision suivra.

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

### *Administration générale*

La rétribution des autorités tient compte de l'augmentation des indemnités du syndic et des municipaux à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Notre secrétaire travaille à 80 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, ce qui explique l'augmentation de salaire en cours d'année. Le volume de travail étant en constante augmentation, la Municipalité vient d'engager une collaboratrice administrative à 30 % en vue de soulager ce poste et en vue de remplacer notre secrétaire en cas de maladie, vacances ou autres.

L'augmentation des frais du service technique intercommunal n'est pas prévisible et suit les demandes de permis de construire. Il en va de même aux recettes avec les émoluments administratifs.

### *Finances*

Au niveau des recettes fiscales, on constate une augmentation de l'impôt sur le revenu de CHF 922'425.20 par rapport à 2005, et de CHF 79'611.50 pour l'impôt sur la fortune. Il est à préciser que cette augmentation concerne avant tout le rattrapage des recettes fiscales des années 2003, 2004 et 2005 ainsi que l'augmentation du taux communal de 51 à 70% par rapport à l'impôt cantonal de base. Il faut également noter que, sans les recettes "Droits de mutations" et "Part à l'impôt gains immobiliers" montant total de CHF 295'178.65, ne sont pas prévisibles à l'avance.

Les intérêts hypothécaires ont pu être maintenus à un montant inférieur au budget en ayant négocié des taux intéressants pour nos emprunts.

### *Domaines et bâtiments*

Le montant de CHF 52'686.45 "Achat mobilier" Grande Salle concerne le renouvellement des tables et chaises pour la Grande Salle. Une partie de l'ancien équipement a été transférée dans les salles de sociétés à l'ancienne scierie et une partie a été vendue au groupement scolaire "Elisabeth de Portes". On peut constater que, malgré cet achat, les charges pour tous les bâtiments communaux sont restées inférieures au budget.

### *Travaux*

L'achat machine et matériel de CHF 10'518.80 concerne l'acquisition d'une lame à neige pour un montant de CHF 6'300.00 car l'ancienne n'a pas pu être adaptée au nouveau tracteur. Certains véhicules devenant "âgé" les frais d'entretien commencent à coûter plus chers et sont imprévisibles.

Les honoraires et prestations "hors décompte" concernent uniquement des frais incombant à la commune de Crassier, ne peuvent être inclus dans le décompte avec la commune de La Rippe et la communauté des communes du pays de Gex.

En ce qui concerne le montant de CHF 15'957.75 "DécompteTVA", il s'agit du rattrapage de la taxe TVA des années 2004 et 2005, la commune de Crassier étant assujettie à la TVA pour les prestations de ce dicastère.

Le montant non utilisé des prestations "Cours d'eau et digues" va être pris en charge dans les comptes 2007 ou 2008, les travaux n'ayant pas été effectués durant l'année 2006.

### *Instruction publique et cultes*

Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont variables d'une année à l'autre et cela est dû au mouvement de la population et des élèves dans chaque commune du groupement scolaire.

### *Police*

Les dépenses et recettes du contrôle des habitants sont en rapports avec les demandes de passeports/Cartes d'identités ainsi que des taxes pour permis et sont difficilement prévisibles à l'avance.

### *Sécurité sociale*

La prévoyance sociale cantonale a légèrement augmenté par rapport à 2005. Il faut attendre fin 2007 pour connaître les conséquences de la RTP "Répartition des tâches entre la Confédération et ses partenaires". L'Etat voudrait faire supporter aux Communes un montant CHF 160'000'000.00 ce qui va représenter pour Crassier une charge supplémentaire d'environ CHF 400'000.00.

### *Services Industriels*

Les charges d'exploitation étant nettement moins importantes que les recettes, un montant de CHF 65'459.33 a été transféré au fonds de réserve.

## **BILAN**

Le patrimoine financier a été diminué de CHF 2'237'104.65. Il s'agit principalement de la partie "école ancienne scierie" qui a été transférée au patrimoine administratif, ainsi que de l'acquisition des terrains "Gribi" pour CHF 61'010.00

Le patrimoine administratif a, quant à lui, augmenté après les amortissements obligatoires de CHF 5'044'234.77. Ce montant se compose de CHF 2'397'300.00 "Ecole ancienne scierie", CHF 1'507'956.30 "Elisabeth de Portes B et C" ainsi que de CHF 1'464'880.47 payés pour la construction "Salle de gym double"

Le détail des investissements au 31 décembre 2006 avec références des préavis municipaux y relatifs font partie intégrante de l'annexe.

La situation financière de la commune a permis de rembourser un montant de CHF 200'000.00 en diminution des avances à terme fixe.

Les constructions concernant les bâtiments "Elisabeth de Portes" et "Salle de Gym double" sont actuellement financés par les crédits de construction sous forme ATF et seront consolidés par des prêts à terme fixe selon les taux en vigueur le moment venu.

La cession des biens immobiliers du groupement scolaire Elisabeth de Portes à l'association de communes "Asse et Boiron" doit se concrétiser au courant de l'année 2007 ce qui va permettre de diminuer la dette communale ainsi que de réduire les charges financières.

En ce qui concerne l'endettement à court, moyen et long terme par habitant, il s'élève à CHF 15'857.15 brut et à CHF 10'771.60 net.

## REMARQUES

Le résultat réel de l'exercice 2006, en tenant compte des amortissements, des attributions et des reprises est de CHF 904'275.43 comparé à CHF 107'098.16 pour l'exercice précédent. Il faut préciser que, sans le rattrapage fiscal sur les années 2003 - 2004 et 2005, la part à l'impôt gains immobiliers et l'encaissement des droits de mutation, le résultat de l'exercice aurait été nettement moins favorable.

Malgré le résultat positif réel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, la Municipalité est consciente que, sans connaître les effets du report de charges par le canton sur les communes, l'avenir financier de la commune est difficilement prévisible et elle proposera, lors d'un prochain conseil, de maintenir le taux d'imposition pour une année au moins au même niveau qu'aujourd'hui, ce qui permettra de reconstituer le capital qui a été absorbé totalement ces dernières années par les déficits de la bourse communale.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Crassier

vu	le préavis No 18/2007 de la Municipalité sur les comptes au 31 décembre 2006
ouï	le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet
attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<b>d'accepter les comptes de la bourse communale 2006 tels que présentés</b>

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:	La Secrétaire:
J.-P. Heller	B. Isabettini

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 22 mai 2007 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Annexe: comptes au 31 décembre 2006